ACADÉMIE
D'ARCHITECTURE

PRIX TONY GARNIER
RÈGLEMENT DU CONCOURS 2027

Penser la ville, imaginer l'avenir
dans l'esprit de Tony Garnier

« En matière d'urbanisme, toute idée neuve et hardie est intéressante. De l'ensemble de ces idées se dégagera la science vaste et éminemment utile pour l'avenir social et économique des cités. »
— Tony Garnier, 1930, cité dans le livret *Tony Garnier, architecte et urbaniste*.

Penser la ville, c'est bien davantage que dessiner des rues, organiser des fonctions ou construire des bâtiments. C'est interroger les conditions de la vie collective, les relations entre les habitants et leur territoire, entre les activités humaines et la nature, entre les besoins d'aujourd'hui et les possibilités de demain.

Le Séminaire Atelier Tony Garnier, créé à l'École nationale supérieure des Beaux-Arts par Robert Auzelle et André Gutton, s'était donné pour mission l'enseignement de deux disciplines complémentaires et indissociables, l'architecture et l'urbanisme. Le prix Tony Garnier qui en est issu, décerné aujourd'hui par l'Académie d'Architecture, entend mettre en avant cette approche globale — *la transformation et l'architecture des villes et des paysages.*

Nous invitons les candidats - étudiants et les jeunes professionnels - à considérer le territoire non comme une page blanche, mais comme un milieu vivant, façonné par une histoire, des usages, des aspirations et des théories, des ressources et des fragilités. Ils devront révéler les potentialités, formuler des hypothèses pertinentes et imaginer des transformations à la fois désirables, réalistes et ouvertes sur l'avenir.
Face aux défis contemporains — transition écologique, adaptation climatique, sobriété foncière, évolution des modes d'habiter, justice sociale et renouvellement des pratiques urbaines — les réponses ne peuvent se réduire à une solution formelle ou technique isolée. L'enjeu est de construire une vision d'ensemble, de faire dialoguer les disciplines et les acteurs, de confronter les idées à des modes de concrétisation opérationnels et d'assumer les conséquences des choix proposés.
Il s'agit d'oser des hypothèses, d'expérimenter, de confronter les points de vue et de démontrer comment une intuition peut devenir un projet cohérent.

Dans l'esprit de Tony Garnier, nous attendons des candidats qu'ils ne se contentent pas de proposer une forme, mais qu'ils portent une pensée ; qu'ils ne se limitent pas à répondre à une commande, mais qu'ils en interrogent les termes ; qu'ils ne cherchent pas seulement à transformer un espace, mais à contribuer à l'invention de nouvelles manières de faire la ville et de transformer les territoires, en regard des enjeux contemporains.

Le concours est une invitation à concevoir, à argumenter et à inventer : avec exigence, avec liberté et avec la conviction que l'urbanisme engage toujours une certaine idée de la société.

Pour le prix Tony Garnier, cinq attendus traduisent l'héritage des fondateurs du prix :

- **Comprendre le territoire avant de le transformer**

L'attendu n'est pas un simple état des lieux, mais un diagnostic sensible et critique qui identifie les enjeux déterminants et révèle des potentialités parfois invisibles.

- **Oser une vision et formuler une intention forte**

Affirmer une vision singulière et l'étayer par un raisonnement prospectif, à distance juste (critique) des modèles et théories de l'urbanisme et de l'architecture.

- **Articuler les échelles et croiser les disciplines**

Penser le projet comme un système cohérent.

Il sera attendu une capacité à faire dialoguer les dimensions spatiales, environnementales, sociales, économiques et techniques, sans les juxtaposer artificiellement.

- **Répondre aux défis contemporains et à l'intérêt collectif**

Concevoir une ville habitable, soutenable et inclusive.
Il s'agira de montrer en quoi les choix proposés améliorent concrètement les conditions de vie, prennent en compte les besoins de différents publics et anticipent les conséquences à long terme.

- **Transformer une intuition en projet argumenté**

Associer créativité, rigueur et capacité de mise en œuvre.
La qualité des représentations, la clarté de l'argumentation et la capacité à faire évoluer une proposition seront essentielles. Il ne s'agit pas nécessairement de présenter un projet entièrement finalisé, mais de démontrer la solidité d'une pensée et son potentiel de transformation.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert :

- à des candidats diplômés, depuis moins de cinq ans, d'écoles d'architecture et de paysage, d'instituts ou d'écoles urbanisme, en France ou à l'étranger.
- aux étudiants en dernière année d'écoles d'architecture et de paysage, d'instituts ou d'écoles urbanisme, en France ou à l'étranger.

Dans le cas de candidature en équipe, il est imposé qu'une personne titulaire d'un diplôme, en architecture, en paysage ou en urbanisme, soit le référent.

OBJECTIFS ET CONTENU ATTENDU DU PROJET

La spécificité de ce prix réside dans les échanges entre le jury et les candidats, dans l'esprit du séminaire atelier des fondateurs. Le calendrier ci-dessous formalise ces allers et retours entre les candidats et le jury.

- *Le sujet traitera une problématique urbaine et d'actualité.* Il portera sur un secteur d'aménagement opérationnel clairement délimité, en relation avec une thématique ou une étude globale du site, du contexte naturel, urbain, économique et social.

- *Le support de ce projet est un travail individuel ou d'équipe* effectué :
 – soit dans le cadre universitaire : un travail d'étude réalisé au cours d'un cursus d'enseignement (par exemple : un projet de fin d'études, un mémoire ou un atelier au sein de l'école ou de l'université) ;
 – soit dans le cadre d'une étude ou une recherche personnelle menée de façon autonome par un professionnel ou par un groupement de professionnels (architectes, urbanistes ou/et paysagistes)

Des perspectives d'évolution de ce travail devront être proposées dans le dossier de candidature (étude rapprochée d'un secteur, approfondissement d'un thème porté par le projet, actualisation liée à un conjoncture locale, etc.) pour répondre aux objectifs du prix Tony Garnier.

Les candidats devront justifier l'intérêt ainsi que les objectifs de leur étude :

1. **Répondre à la double commande :** appréhender, d'une part, une question urbaine d'actualité à travers une étude globale et, d'autre part, proposer un projet opérationnel d'application sur un secteur incitatif précisément délimité ;
2. **Démontrer les perspectives de développement :** expliciter les modalités d'évolution du projet initial, en précisant notamment le niveau d'aboutissement, la formalisation finale et les conditions de réalisation envisagées.

ACADÉMIE
D'ARCHITECTURE

JURY

Le Jury, validé par l'Académie d'Architecture, comprend 8 membres :

- 3 architectes et urbanistes membres de l'Académie
 - Florence Crépu, architecte, urbaniste, ancienne lauréate du prix Tony Garnier, associée fondatrice d'une agence d'urbanisme et d'architecture, présidente du jury,
 - Pascale Joffroy, architecte, enseignante à l'ENSA Paris-Est, journaliste, auteure,
 - Jean Claude Riguet, architecte,
- 2 architectes et urbanistes
 - Natalie Izaret Timantseff, architecte, urbaniste, docteure en architecture, ancienne lauréate du prix Tony Garnier,
 - Emmanuel Redoutey, architecte, urbaniste, maître de conférences associé à l'École d'Urbanisme de Paris, ancien lauréat du Prix, auteur,
- 1 paysagiste et urbaniste
 - Marie Marie Penicaud, paysagiste, urbaniste, directrice de l'urbanisme de Vendôme,
- 1 personnalité publique
 - Yasmine Boudjedah, Députée européenne (1999-2004), élue de la ville de Bagneux (2008-2025), engagements associatifs,
- Le lauréat primé de l'année précédente
 - Victor Ducastel, architecte.

REMISE DU PRIX

La médaille du Prix d'Urbanisme Cadet – Prix Tony Garnier, ainsi que le diplôme seront remis au cours de la séance annuelle de distribution des Prix et Récompenses de l'Académie d'Architecture, à la rentrée 2027.

CALENDRIER

5 novembre 2026 : Lancement du concours et ouverture des inscriptions sur le site ;

31 décembre 2026 : Date limite de rendu numérisé des candidatures ;

Janvier 2026 : Le jury examine les candidatures sur dossier, hors la présence des candidats ;
Il sélectionne les candidats admis à présenter un projet final **dans la limite maximale de cinq candidatures,** et définit pour chacun d'eux les points à valoriser dans son programme en vue de la présentation finale;

30 janvier : Les résultats de cette première analyse du jury, accompagnés des recommandations individuelles relatives à la formalisation de l'étude, sont communiqués par e-mail aux candidats retenus ;

Mi-février 2026, semaine 6 : À la suite de la réception de ce mail, les candidats retenus sont invités à présenter leurs orientations d'étude selon les conseils du jury, sur un support numérisé lors d'une audition en visioconférence ;
Il est recommandé de clarifier la grande question urbaine d'actualité identifiée par le candidat et de souligner le caractère innovant de son approche ;

Début mars 2026, semaine 9 : Envoi aux candidats du compte rendu de l'audition en visioconférence ;

Fin avril, semaine 17 : Présentation du projet en présentiel devant le jury, au siège de l'Académie d'Architecture ;

Fin mai 2026, semaine 21 : Annonce du lauréat**.**

CONTENUS DES DOSSIERS

1/ Dossier de candidature

Les candidats fourniront **un dossier numérique (**fichier PDF)) comprenant :

- Un curriculum vitae détaillé (1-2 pages);
- Le projet initial, support de la réflexion à mener dans le cadre du prix Tony Garnier (dossier illustré maxi 30 pages);
- Une note programmatique argumentée des orientations et problématiques à développer à partir des échanges avec le jury ; (2 pages)
- Une fiche de dépôt à compléter / **merci de cliquer sur ce lien =>** **FICHE DE DÉPÔT - CONCOURS PRIX TONY GARNIER 2027**.

2/ Rendu final

Présentation du projet en présentiel devant le jury au siège de l'Académie d'Architecture.
Le dossier numérique devra obligatoirement comporter :

- Une description argumentée de la problématique ;
- Une analyse détaillée du site, incluant la description de l'étude globale qui a conditionné le choix du site : texte explicatif et documents graphiques ;
- Le programme de l'étude ;
- Le parti : présentation des choix d'aménagement ;
- Le projet graphique accompagné éventuellement de photographies ou reproductions de maquettes d'étude et/ou d'un carnet de croquis.

LIEU DU JURY ET COORDONNÉES

Académie d'Architecture
Hôtel de Chaulnes, 9 place des Vosges – 75004 PARIS
Tél. 01 48 87 83 10
Les candidats doivent envoyer leur dossier à l'adresse email **contact@academie-architecture.fr**, en indiquant obligatoirement en titre la mention **« Concours Prix Tony Garnier_ NOM DU CANDIDAT »**.